

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20210322-009****du 22 mars 2021****n°009****page 1/3****EXTRAIT:**

**GRAND
CHÂTELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 26

PRESENTS (21) : M.ABELIN, M.MICHAUD, M.COLIN, M.PEROCHON, Mme AZIHARI, M.DROIN, M.MATTARD, Mme DE COURREGES,, M.JUGE, M.CHAINE, Mme LAVRARD, M.PREHER, M.CIBERT, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M.AURIAULT, M.MEUNIER, M.BONNARD, M.BRAGUIER, Mme BRAUD, M.TARTARIN

POUVOIRS (1) : M.PICHON donne pouvoir à M.ABELIN**EXCUSES (4) :** Mme BOURAT, Mme GODET, M.BOISSON, M.BAILLY

Nom du secrétaire de séance : Antoine BRAGUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Dominique CHAINE**OBJET : Rénovation de la piscine de Lencloître: Modification de marchés**

Depuis le 1er janvier 2017, la piscine de Lencloître est un équipement sportif d'intérêt communautaire. Cette piscine, ouverte en 2009, a fait l'objet de rapports d'expertise dans le cadre de la garantie décennale faisant part de décollements de carreaux au niveau du bassin, signalés dès 2011.

En 2019, la collectivité a perçu un montant de 190 000 € pour réparation des dommages.

Néanmoins, des incertitudes persistaient sur la pérennité d'une réfection du bassin à l'identique, en revêtement carrelé. Les élus de Grand Châtellerault ont décidé de mener un audit technique pour mieux appréhender la problématique et les actions préventives ou correctives à mener. Suite au diagnostic, le choix s'est porté sur la réalisation d'un revêtement inox du bassin comme solution technique la plus adaptée.

Par ailleurs, des travaux correctifs sont à opérer pour remplacer des portes de vestiaires, reprendre des peintures de murs et refaire une partie du réseau eau chaude sanitaire défailant.

Le coût global des travaux de la piscine a été estimé en phase APD, présenté le 2 mars 2020 à 482 590 € HT soit 579 108 € TTC.

Le marché a été attribué pour un montant de 573 052,50 € TTC, détaillé pour les six lots comme suit :

N° du lot	intitulé	Montant HT	Montant TTC
lot 1	Gros œuvre	81 500 €	97 800 €
lot 2	Carrelage	36 808,45 €	44 170,14 €
lot 3	Menuiserie bois	6 500 €	7 800 €
lot 4	Bassin inox	317 641,05€	381 169,26 €
lot 5	Hydraulique/ CVC	31 450 €	37 740 €
lot 6	Peinture	3 644,25 €	4 373,10 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20210322-009****du 22 mars 2021****n°009****page 2/3**

TOTAL		477 543,75 €	573 052,50 €
--------------	--	---------------------	---------------------

* * * * *

VU les articles L2122-21-1 et L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au président de signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

VU l'article R.2123-1 du code de la commande publique relatif aux marchés passés en procédure adaptée,

VU l'article R.2194-8 du code de la commande publique relatif aux modifications de faible montant,

VU l'arrêté préfectoral 2017-SPC-34 du 17 mai 2017 portant modification des statuts de la CAPC et en particulier l'article 3-II-3 relatif à la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°15 du bureau communautaire du 9 mars 2020 relatif à la réhabilitation de la piscine de Lencloître,

CONSIDÉRANT la nécessité de valider les propositions des entreprises concernées, entraînant une variation du montant de leurs marchés comme indiqué ci-dessous,

<i>N° du lot</i>	<i>intitulé</i>	<i>Montant TTC engagé</i>	<i>Montant avec modification de marché TTC</i>	<i>Nouveau montant du marché</i>	<i>% de variation du marché de base</i>
<i>lot 1</i>	<i>RBTP</i>	<i>97 800 €</i>	<i>4 623,30 €</i>	<i>102 423,30 €</i>	<i>4,73 %</i>
<i>lot 2</i>	<i>RAMBAULT</i>	<i>44 170 €</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
<i>lot 3</i>	<i>DURAND Menuiseries</i>	<i>7 800 €</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
<i>lot 4</i>	<i>ZELLER</i>	<i>381 169,26 €</i>	<i>7644€</i>	<i>388813,26€</i>	<i>2,00 %</i>
<i>lot 5</i>	<i>Hervé thermique</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
<i>lot 6</i>	<i>Association RELAIS</i>	<i>4 373 €</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
TOTAL		573 052,50 €	12 267,3€	585 319,8 €	2,14 %

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20210322-009

du 22 mars 2021

n°009

page 3/3

Lot n°1 : entreprise RBTP = dépose des têtes de muret, dépose de la bouche prise balai, carottage, installation bungalow de chantier

- value de : 11 550,00 €

Lot n°1 : entreprise RBTP = dépose de la 1ère marche, dépose de l'emmarchement, démolition du voile BA, sciage et démolition du quai, réalisation d'un sondage, dépose des buses de massage et de la nage à contre-courant, carottage, saignée dans voile, plot pour drapeau de retournement, ancrage

+ value de 16 173,30 €

soit une + value de 4 623,30 € TTC pour l'entreprise RBTP

Lot n°4 : entreprise ZELLER = plus value pour projecteur, ancrage, potelé

+ value de 7 644€ TTC

Le bureau communautaire ayant délibéré, décide,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les modifications des lots ci-dessous

Lot n°1 : entreprise RBTP = dépose des têtes de muret, dépose de la bouche prise balai, carottage, dépose de la 1ère marche, dépose de l'emmarchement, démolition du voile BA, sciage et démolition du quai, réalisation d'un sondage, dépose des buses de massage et de la nage à contre-courant, carottage, saignée dans voile, plot pour drapeau de retournement, ancrage

+ value de 4 623,30 € TTC

Lot n°4 : entreprise ZELLER = plus value pour projecteur, ancrage, potelet

+ value de 7 644€ TTC

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUUD